RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-111**	**Objet : Prise en charge des frais relatifs aux auteurs illustrateurs invités et des bénévoles dans le cadre du salon du livre jeunesse « Délires de lire » - Édition 2026**

Date de la convocation : 11/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Pascal NOURRISSON, conseiller municipal

Auxiliaire de séance : Virginie MEDINA, agent municipal

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
	Isabelle JALLAIS-GUILLET	Jean-Noël CHAPPUIS
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUVRAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

Exposé des motifs

La commune de Saint-Gervais-la-Forêt organise depuis onze ans le salon du livre jeunesse « Délires de lire », un évènement culturel et pédagogique majeur du département de Loir-et-Cher.

Dans le cadre de cette 11ème édition, prévue en 2026, plus de 150 interventions d'auteurs et d'illustrateurs sont programmées dans les classes des écoles maternelles et élémentaires, des collèges, ainsi que dans les Instituts Médico-Éducatifs (IME) du territoire. Ces rencontres, qui favorisent l'accès à la lecture, la sensibilisation à la création littéraire et le dialogue entre les jeunes publics et les professionnels du livre, constituent un volet essentiel de la politique culturelle et éducative de la collectivité. Elles s'inscrivent dans une démarche de démocratisation de la culture et de soutien à la chaîne du livre, conformément aux orientations nationales en matière d'éducation artistique et culturelle.

Dans le respect de la charte des auteurs, il est proposé que la commune de Saint-Gervais-la-Forêt finance les interventions des 20 auteurs/illustrateurs, ainsi que leurs frais d'hébergement, de déplacement et de restauration.

Les intervenants pour cette édition sont :

- APPEL Frédérico
- BALPE Anne-Gaëlle
- BERTRAND Pierre
- CHÉNÉ Olivier
- COSTA Virginie
- DELACROIX Sibylle
- FORTIER Natali
- GUILLOPPÉ Antoine
- HIÉ Vanessa
- HOUDART Emmanuelle
- JALIBERT Maria
- LE GUEN Sandra
- MABIRE Grégoire
- MARAIS Frédéric
- PINEL Hervé
- POIGNONEC Maurèen
- QUENTREC Marie
- ROUX Delphine
- SCHNEIDER Christine
- SÉLÉNA Eléna

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251217-del2025-111-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Il est proposé également la prise en charge des deux bénévoles (Corinne RENARD et Pascale JOSSERAND) lors des déplacements dans le cadre de l'organisation du Salon du livre Jeunesse

Décisions :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- ***approuve la prise en charge par la commue des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des auteurs/illustrateurs participant à l'édition 2026 du salon du livre jeunesse, listés ci-dessus.***
- ***approuve la prise en charge par la commune des frais de déplacement et d'hébergement des deux bénévoles évoqués ci-dessus, dans le cadre de leurs missions pour le salon du livre jeunesse, édition 2026.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 16/12/2025
Le secrétaire de séance,
Pascal NOURRISSON

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

Mairie St-GERVAIS-la-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251217-del2025-111-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025